



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

Veillez prendre note que le Règlement n° 108-2023 modifiant le règlement n°444-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska a été adopté à la séance ordinaire du 6 novembre 2023. Le règlement 108-2023 est disponible pour consultation au [www.saint-christophe-darthabaska.ca](http://www.saint-christophe-darthabaska.ca).

**DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 20<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2023.**

  
-----  
**Véronique Tétrault, urb.**  
**Greffière-trésorière adjointe**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Victoriaville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé le site Internet de la municipalité ce 20 novembre 2023 conformément au règlement 079-2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 20 novembre 2023.

  
-----  
**Véronique Tétrault, urb.**  
**Greffière-trésorière**